

LES FORMALITÉS MÉDICALES À ACCOMPLIR

Déclaration par papier

Capital Décès	Tranche d'âge		
	Jusqu'à 45 ans inclus	De 46 ans à 55 ans	De 56 ans à 65 ans
Entre 18 000 € et 250 000 €	Questionnaire de santé		
Entre 250 001 € et 400 000 €			
Entre 400 001 € et 500 000 €	Questionnaire de santé + Rapport Médical + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de Cotinine* à partir de 500 001 €		
Entre 500 001 € et 750 000 €	Questionnaire de santé + Rapport Médical + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de Cotinine*	Questionnaire de santé + Rapport Médical + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de Cotinine* + Rapport cardiovasculaire	
Entre 750 001 € à 1 000 000 €			
Entre 1 000 001 € à 1 600 000 €	Questionnaire de santé + RM + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de Cotinine* + Rapport cardiovasculaire		
Entre 1 600 001 € à 2 000 000 €	Questionnaire de santé + RM + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de Cotinine* + Rapport cardiovasculaire		
Entre 2 000 001 € à 3 000 000 €	Questionnaire de santé + RM + Profil sanguin + Chimie des urines + Test de Cotinine* + Rapport cardiovasculaire + Formalités financières ⁽¹⁾		

● **RM** : Rapport Médical April

● **Profil sanguin** : Bilan lipidique : Cholestérol total, H.D.L, L.D.L, Rapport Cholestérol total / H.D.L, Triglycérides + Glycémie à jeun + Hémoglobine Glyquée + Sérologie des anticorps anti-HIV 1 et 2 + Sérologies des anticorps anti-HCV (Hépatite C) + Numération Formule Sanguine + Formule plaquettaire + Protéine C réactive + Acide urique + Créatinine + TSH + T4 libre + Bilan enzymatique hépatique : Transaminases SGOT et Transaminases SGPT, Gammas GT + Sérologies de l'Hépatite B code : 4712 (antigènes HBs et anticorps anti-HBs (IgG ou Ig totales)) + PSA (pour les hommes de plus de 50 ans)

● **Chimie des urines** : Dosages de l'albumine, du sucre et du sang dans les urines

* Test de cotinine urinaire pour les non-fumeurs.

● **Rapport cardiovasculaire** : Rapport médical Cardiovasculaire April établi par un cardiologue avec un électrocardiogramme et son compte rendu

(1) ● **Formalités financières** : Questionnaire financier, justificatifs financiers en fonction de la nature de l'opération et le questionnaire 'contrat d'assurance' à partir de 10 000 001 € :

● **En cas de prêt personnel** : (Les 2 derniers avis d'imposition et/ou tout justificatif de revenus des 2 dernières années, une copie du (des) projet(s) d'actes de prêt(s). Dans le cas d'une acquisition par le biais d'une SCI, en plus des éléments précédents : les derniers statuts et/ou Kbis de la SCI, les résultats des 2 dernières années de la SCI (déclaration de revenus fonciers ou liasses fiscales). En cas de création récente de la SCI, un business plan accompagné d'un prévisionnel sur 3 ans incluant les loyers perçus ainsi que la charge annuelle de remboursement du ou des prêts) ;

● **En cas de prêt professionnel** : Une copie du (des) projet(s) d'actes de prêt(s). Une attestation de la banque justifiant de la couverture souhaitée pour l'opération. Les liasses fiscales des 2 dernières années de la société « Emprunteur ».

En cas de résultats insuffisants ou de création récente de la société « Emprunteur », le business plan complet (comportant notamment le bilan et le compte de résultat prévisionnel sur 3 ans avec la charge annuelle de remboursement du ou des prêts).

Si la société est liée à un groupe : L'organigramme du groupe, Les comptes consolidés certifiés et complets (bilan, compte de résultat, annexe) des 2 dernières années ou liasses fiscales de chaque société du groupe. De plus, en cas de rachat de société – LBO : L'organigramme du groupe avant et après opération, Le business plan complet de l'opération (comportant notamment le bilan et le compte de résultat prévisionnel sur 3 ans avec la charge annuelle de remboursement). Si la société est liée à un groupe : Les comptes consolidés certifiés et complets de la société rachetée (bilan, compte de résultat, annexe) des 2 dernières années ou liasses fiscales de chaque société du groupe.

OÙ RÉALISER VOS FORMALITÉS MÉDICALES ?

Nos partenaires vous permettent de réaliser rapidement et simplement vos formalités médicales sans avance de frais :

- **CBSA (Centre de Bilans de Santé et d'Assurances)** est présent sur 221 sites en France métropolitaine et un 1 site à la Réunion. Pour connaître le centre le plus proche de chez vous et prendre rendez-vous :
N° : 09 69 32 34 43 (coût d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 19h30 et le samedi de 8h à 12h30.

REMBOURSEMENT DES FRAIS MÉDICAUX

Les frais d'examens médicaux engagés par l'assuré seront remboursés par APRIL Santé Prévoyance : une fois l'adhésion effective ou en cas de refus de la part d'APRIL Santé Prévoyance. En cas de proposition d'adhésion sous condition de la part d'APRIL Santé Prévoyance : si vous réglez directement les frais médicaux, faites-nous parvenir une facture originale acquittée par le praticien avec un RIB.

En revanche, les frais resteront à la charge de l'assuré dans les cas suivants :

- les examens pratiqués n'ont pas été sollicités par APRIL Santé Prévoyance
- l'assuré ne donne pas suite à sa demande d'adhésion pour un motif autre que ceux exprimés dans le premier paragraphe

RISQUES SPÉCIFIQUES

SPORTS

Les sports aériens (à voile, aile ou à moteur) et/ou nécessitant l'utilisation d'un véhicule terrestre à moteur peuvent être couverts sur étude.

PROFESSIONS À RISQUES

Si vous exercez une profession à risques (ex : Gendarme, militaire, sportif professionnel, artificier, marin pêcheur...), une étude complémentaire est nécessaire. Pour accélérer le traitement de votre dossier, renseignez-vous auprès de votre assureur-conseil pour compléter le questionnaire relatif à votre profession.

COMMENT CONSTITUER VOTRE DOSSIER ?

Envoyer votre dossier complet composé de :

- La demande d'adhésion
- Le Questionnaire de Santé si vous déclarez vos éléments médicaux par formulaire papier
- Le mandat de prélèvement SEPA et votre RIB
- Le plan de financement ou une copie du tableau d'amortissement de l'offre de prêt pour les dossiers de reprise

ET APRÈS L'ADHÉSION ?

Suite à l'enregistrement de votre contrat, votre assureur-conseil vous remet votre dossier d'adhérent comprenant :

- votre certificat d'adhésion (le détail de vos garanties)
- votre échéancier de cotisations (vos cotisations sur toute la durée du prêt)
- le guide de l'assuré (informations pratiques)

Votre certificat banque est transmis directement à votre prêteur (via fax, courrier ou email) ainsi votre prêt pourra être débloqué au plus tôt.

À NOTER

- selon les garanties souscrites, le capital ou les échéances de votre prêt sont remboursés au prêteur
- le prêteur devient bénéficiaire acceptant de votre assurance pendant toute la durée de votre prêt
- toute modification du contrat doit se faire avec l'accord du prêteur car il est bénéficiaire acceptant
- les conditions générales et la Lettre d'Information sur vos Données Personnelles sont disponibles dans votre Espace Assuré

 **APRIL SANTÉ PRÉVOYANCE**

Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03
www.april.fr

S.A.S.U au capital de 540 640 € - RCS Lyon 428 702 419 - Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 609 (www.orias.fr)
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS cedex 09.
Produit géré par APRIL Santé Prévoyance, co-conçu et assuré par QUATREM.



L'ASSURANCE EN PLUS FACILE